



**Dossier de demande de subvention ADEME – Conseil régional
- Conseils généraux – FEDER*
pour une étude ou un investissement bois énergie**

Quatre exemplaires du dossier de demande doivent-être adressés à :
BOIS ENERGIE 15 et EnR
Chambre d'Agriculture
15002 AURILLAC Cedex

Pour toute demande d'aide, les pièces nécessaires à la constitution du dossier administratif sont :

1. une lettre de demande de subvention par le maître d'ouvrage (sur papier à en-tête) qui décrit l'opération envisagée et le contexte. A fournir en 3 exemplaires : une lettre à l'attention de chaque financeur, ADEME Auvergne, Conseil Général du Cantal et Conseil Régional d'Auvergne (cf. modèle de courrier en annexe 2)
2. les renseignements administratifs suivants concernant le maître d'ouvrage :

Raison/Dénomination Sociale	
Statut Juridique	
Adresse du siège social	
SIRET (14 chiffres) / num.d'exploitation	
Code NAF (4 caractères du code APE)	
Code Catégorie juridique (cf annexe 1)	
Activité	
Assujetti à la TVA	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiel
PME (définition JO UE L124/63 du 20/04/03)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Responsable signataire (Nom&Qualité)	
Téléphone / Adresse électronique	
Responsable du Projet (Nom&Qualité)	
Téléphone / Adresse électronique	

3. présentation et objectifs du projet par tous documents explicatifs utile à sa compréhension. De plus pour une demande portant sur des bâtiments, veuillez à préciser :
 - neuf ou rénovation.
 - La surface concernée (SHON).
4. un relevé de coordonnées bancaires ou postales,
5. les devis retenus pour l'ensemble des dépenses présentées, **en phase APD**
6. le plan de financement prévisionnel de l'opération (autres financements sollicités),
7. une **attestation** indiquant si le maître d'ouvrage est **assujetti** à la TVA ou non sur les dépenses présentées, et si la TVA est **recupérable**.
8. la grille d'analyse du projet au regard des priorités de développement durable (cf annexe 5)
9. les annexes jointes remplies.

**Pour les demandes d'investissement :**

10. une étude technique et financière permettant d'évaluer la faisabilité de l'opération,
11. le programme détaillé des travaux (plans de situation, de masse) et le chiffrage des travaux en phase APD (joindre plans du projet),
12. le projet de crédit-bail s'il y a recours à cette procédure (le contrat signé devra être fourni ultérieurement),
13. Les informations relatives à l'éco-conditionnalité des aides
 - pour les projets portant sur un bâtiment ancien, un **audit énergétique** du bâtiment doit être réalisé au préalable (éventuellement intégré dans l'étude de faisabilité). Si celui-ci est soumis à la réglementation thermique globale, la consommation énergétique après rénovation doit être 20 % plus faible que l'exigence réglementaire ;
 - pour les réseaux de chaleur, l'éco-conditionnalité ne s'applique pas cependant l'étude de faisabilité devra comporter un audit énergétique pour les bâtiments raccordés.
 - pour les projets portant sur un bâtiment neuf, le bâtiment doit justifier des exigences minimales suivantes :

DONNEES EXTRAITES DE L'ETUDE THERMIQUE RT2005		Exigence
<u>Consommation d'énergie :</u>		-20 % minimum entre l'exigence réglementaire et le projet
Consommation conventionnelle d'énergie	Cep : kWh _{ep} /m ² /an	
Consommation de référence	Cep _{ref} : kWh _{ep} /m ² /an	
Consommation maximale (habitation)	Cep _{max} : kWh _{ep} /m ² /an	
<u>Déperditions thermiques :</u>		-20 % minimum entre l'exigence réglementaire et le projet
Déperditions thermiques du bâtiment	Ubât : W/m ² K	
Déperditions thermiques du bâtiment	Ubât _{ref} : W/m ² K	

Pièces spécifiques pour une collectivité locale :

- la délibération actant le plan de financement de l'opération et les demandes de subvention,

Pièces spécifiques pour les entreprises/artisans/professions libérales, ... :

- un extrait du **Kbis** de moins de 6 mois,
- si PME, une attestation relative à la qualité de PME (cf. annexe 4),
- les agréments pour les gîtes/chambres d'hôtes.

Pièces spécifiques pour les associations :

- un dossier de demande de subvention : www.cerfa.gouv.fr
- les statuts,
- la déclaration sur l'honneur attestant du montant total des subventions reçues au cours de l'année n-1 de la part de personnes publiques (Etat, collectivités locales, établissements publics) ou de l'absence de perception de telles subventions.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



UNION EUROPÉENNE

en AUVERGNE



AUVERGNE

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne



cantal

LE DÉPARTEMENT



BOIS ENERGIE 15 ET EnR

Chambre d'Agriculture

15 002 AURILLAC Cedex

Tél. : 04 71 45 55 68

Mél : boisenergie15@laposte.net

Web : www.boisenergie15.fr

Tous les projets d'investissements devront être étayés d'une étude de faisabilité ou d'une pré-étude de faisabilité selon les cas :

- pour une puissance installée inférieure à 100 kW : pré-étude de faisabilité obligatoire (contenant l'ensemble des éléments de la fiche récapitulative présente en annexe du cahier des charges type).
- pour une puissance comprise entre 100 et 200 kW : détermination au cas par cas par les financeurs,
- pour une puissance supérieure à 200 kW : étude de faisabilité obligatoire réalisée suivant le cahier des charges type, laquelle devra être fournie.

*** : Si votre projet est d'un coût total supérieur à 30 000 €, vous pouvez également bénéficier d'une subvention de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).**

- Un dossier spécifique est à remplir : vous le trouverez sur le site internet du Conseil régional d'Auvergne ou sur www.europe-en-auvergne.fr. Un seul exemplaire papier est à adresser au Conseil régional, ainsi qu'un exemplaire numérique.

Renseignez-vous auprès de la « Direction du développement extérieur » du Conseil Régional au 04.73.31.75.85

Faites la demande FEDER en même temps que les autres, vous fournirez ultérieurement les attestations de co-financement

Le FEDER ne peut intervenir qu'une fois les autres financements acquis. Il convient donc de transmettre les lettres d'intention ou les arrêtés / conventions financières des autres partenaires

- Un certain nombre de pièces sont spécifiques à la demande FEDER : questionnaire d'évaluation, comptes financiers pour les subventions supérieures à 50 000 € des associations, entreprises et établissements publics.

FICHE RECAPITULATIVE

Désignation du projet :

Identification du maître d'ouvrage Nom/Raisons sociale : Adresse : CP et Ville : Tel /Email : Assujéti TVA : oui <input type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/> Récupération TVA : oui <input type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/>	Identification du bureau d'études Nom : Adresse : CP et Ville : Tel /Email : Contact :
--	--

Caractéristiques de l'existant Bâtiments concernés (à lister) : Etablissements publics : Etablissements privés : Autres : Surface totale à chaufferm ² Puissance installée totale :kW Energie(s) actuelle(s) : Besoins énergétiques :MWh utiles /an Consommations :MWh PCI /an Chauffage : <input type="checkbox"/> Eau chaude sanitaire : <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : <input type="checkbox"/>	Situation de référence (établi (suivant chapitre F-1- du cahier des charges) Type(s) d'énergie : Consommation annuelle : Coût d'investissement :€ HT Etudes et maîtrise d'œuvre :€ HT Total investissement :€ HT Coût de fonctionnement : Achat énergie (P1) :€ TTC/an Conduite et entretien (P2) :€ TTC/an Garantie totale (P3) :€ TTC/an Annuités emprunt :€ TTC/an Total fonctionnement :€ TTC/an Coût énergie de référence :€ TTC/MWh utile
--	--

Descriptif du projet Puissance de la chaufferie : totalekW dont boiskW Consommation totale :MWh PCI /an Longueur du réseau de chaleur :m Nombre de sous-stations : Nature du combustible : Connexes de scierie : <input type="checkbox"/> part.....% Bois de rebut : <input type="checkbox"/> part.....% Plaque forestière : <input type="checkbox"/> part.....% Granulés : <input type="checkbox"/> part.....% Humidité moyenne : PCI moyen :kWh/T Consommations en bois :MWh/an Consommations bois :T/an Taux de couverture :% Volume du silo de stockage :m ³ Autonomie minimum :jours Type extraction : rotatif <input type="checkbox"/> ou racleur <input type="checkbox"/> Type convoyage : vis <input type="checkbox"/> ou tapis <input type="checkbox"/> Volume livraisons :m ³ Energie d'appoint : Type d'énergie : ConsommationMWh/an Impact environnemental : TEP substitués :TEP/an CO2 évité :T/an	Eléments économiques Coût de l'installation : Génie civil chaufferie/silo :€ HT VRD chaufferie :€ HT Equipements chaudière bois :€ HT Autres équipements :€ HT Réseau de chaleur :€ HT Sous-stations :€ HT Etudes et maîtrise d'œuvre :€ HT Total investissement :€ HT Plan de financement prévisionnel : Aides Plan-bois : Aides Europe (préciser) : Aides autres (préciser) : Total aides : Autofinancement : <ul style="list-style-type: none"> • dont emprunt : • durée emprunt : • taux emprunt : • montant récupération TVA Coût de fonctionnement : Achat énergie bois :€TTC/an Achat énergie appoint :€TTC/an Electricité spécifique : (P'1).....€TTC/an Conduite et entretien : (P2).....€TTC/an Evacuation cendres : (P'1)€TTC/an Garantie totale : (P3).....€TTC/an Annuités emprunt : (P4).....€TTC/an Total fonctionnement :€TTC/an Coût énergie finale :€ TTC/MWh utile Comparatif avec solution de référence : Surcoût investissement (après subv) :€HT Economie d'exploitation :€TTC/an Temps de retour brut :an
--	--

Montage juridique prévu (si réseau de chaleur) : Régie : <input type="checkbox"/> DSP : affermage <input type="checkbox"/> ou concession <input type="checkbox"/>	Planning prévisionnel (mois/année) : Choix maîtrise d'œuvre : Début des travaux : Mise en service :
--	---

ANNEXE 1 : Catégories juridiques - Nomenclature INSEE – Niveau II

1 - Personne physique

- [11 - Artisan Commerçant](#)
- [12 - Commerçant](#)
- [13 - Artisan](#)
- [14 - Officier public ou ministériel](#)
- [15 - Profession libérale](#)
- [16 - Exploitant agricole](#)
- [17 - Agent commercial](#)
- [18 - Associé Gérant de société](#)
- [19 - \(Autre\) personne physique](#)

2 - Groupement de droit privé non doté de la personnalité morale

- [21 - Indivision](#)
- [22 - Société créée de fait](#)
- [23 - Société en participation](#)
- [27 - Paroisse hors zone concordataire](#)
- [29 - Autre groupement de droit privé non doté de la personnalité morale](#)

3 - Personne morale de droit étranger

- [31 - Personne morale de droit étranger, immatriculée au RCS \(registre du commerce et des sociétés\)](#)
- [32 - Personne morale de droit étranger, non immatriculée au RCS](#)

4 - Personne morale de droit public soumise au droit commercial

- [41 - Établissement public ou régie à caractère industriel ou commercial](#)

5 - Société commerciale

- [51 - Société coopérative commerciale particulière](#)
- [52 - Société en nom collectif](#)
- [53 - Société en commandite](#)
- [54 - Société à responsabilité limitée \(SARL\)](#)
- [55 - Société anonyme à conseil d'administration](#)
- [56 - Société anonyme à directoire](#)
- [57 - Société par actions simplifiée](#)

6 - Autre personne morale immatriculée au RCS

- [61 - Caisse d'épargne et de prévoyance](#)
- [62 - Groupement d'intérêt économique](#)
- [63 - Société coopérative agricole](#)
- [64 - Société d'assurance mutuelle](#)
- [65 - Société civile](#)
- [69 - Autre personne morale de droit privé inscrite au registre du commerce et des sociétés 5](#)

7 - Personne morale et organisme soumis au droit administratif

- [71 - Administration de l'état](#)
- [72 - Collectivité territoriale](#)
- [73 - Établissement public administratif](#)
- [74 - Autre personne morale de droit public administratif](#)

8 - Organisme privé spécialisé

- [81 - Organisme gérant un régime de protection sociale à adhésion obligatoire](#)
- [82 - Organisme mutualiste](#)
- [83 - Comité d'entreprise](#)
- [84 - Organisme professionnel](#)

9 - Groupement de droit privé

- [91 - Syndicat de propriétaires](#)
- [92 - Association loi 1901 ou assimilé](#)
- [93 - Fondation](#)
- [99 - Autre personne morale de droit privé](#)

ANNEXE 2 : Modèle de lettre de demande

(lettre de demande à rédiger sur papier à en-tête de la société, à l'attention de chaque financeur)

A _____, le _____

A l'attention de

Monsieur le Délégué Régional ADEME Délégation Auvergne 63 boulevard Berthelot 63000 CLERMONT FERRAND	Monsieur le Président Conseil Régional d'Auvergne Hôtel de la Région 13/15 avenue de Fontmaure – BP 60 63402 CHAMALIERES Cedex	Monsieur le Président Conseil Général du Cantal Hôtel du Département 15000 AURILLAC
---	--	--

Objet : Demande d'aide financière

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de faire réaliser *nature et objectif de l'étude ou investissement.....* et sollicite (*l'ADEME / le Conseil Régional / le Conseil Général*) afin que soit étudiée l'éventualité d'une aide financière pour accompagner mon projet.

Je joins à ma demande une fiche de renseignements et l'ensemble des pièces administratives nécessaires à l'instruction du dossier.

Vous remerciant de bien vouloir m'informer de la suite qui sera réservée à ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, fonction

signature

ANNEXE 3 : Modèle d'attestation relative au règlement des aides de minimis

Fait à
le

ATTESTATION

J'atteste que le montant total des subventions perçues par mon établissement (SIREN n°.....) au titre des aides *de minimis* (règlement communautaire n°1998/2006 du 15 décembre 2006), y compris l'aide sollicitée par la présente, n'excédera pas la somme de deux cent mille euros sur trois exercices fiscaux.

NOM, Fonction

Signature

Cachet de l'entreprise :

ANNEXE 4 : Modèle d'attestation relative à la qualité de PME

Fait à
le

Je soussigné....., agissant en tant que
....., certifie sur l'honneur que l'entreprise
..... répond aux critères définissant cette entreprise comme une
microentreprise / une petite entreprise / une moyenne entreprise [rayer la mention inutile] au sens communautaire tel que
défini par la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des petites et
moyennes entreprises (JO L 124 du 20/05/2003).

NOM, Fonction

Signature

Cachet de l'entreprise :

ANNEXE 5 : grille d'analyse du projet au regard des priorités de développement durable

Veillez remplir le questionnaire en ligne : <http://referentiel-agenda21.auvergne.org/accueil.html>



Grille d'analyse de votre projet au regard des priorités durable de la Région Auvergne développement

Introduction

Le **développement durable** (objectifs conjoints économique, social, environnemental et de gouvernance) est désormais une priorité transversale à l'ensemble des politiques du Conseil régional d'Auvergne.

Pour donner un cadre général à l'action et mettre en œuvre un programme d'actions efficace, la Région Auvergne s'est dotée d'un **Agenda 21** qui comprend notamment 6 objectifs stratégiques thématiques :

- la lutte contre les changements climatiques (énergies et mobilité),
- la cohésion et l'ouverture des territoires,
- le développement de l'emploi durable,
- la préservation et l'amélioration de la santé des Auvergnats
- la préservation du patrimoine naturel (biodiversité et paysages),
- la préservation et valorisation de la ressource en eau.

Objectif du questionnaire

L'objectif de ce questionnaire est de mieux appréhender la qualité de votre projet au regard des priorités du développement durable et d'en mesurer le mieux possible les impacts. Il a aussi pour vocation de vous aider à l'améliorer le cas échéant. Nous vous remercions donc de bien vouloir répondre aux questions qui figurent au dos de ce document, en y apportant le plus d'attention possible et à ne pas hésiter à compléter celui-ci sur feuille libre si vous le jugez utile. Le service qui vous a transmis ce dossier est à votre disposition pour apporter toute aide complémentaire éventuelle.

Comment répondre au questionnaire ?

Vous devez répondre à chacune des questions par « oui », « non », « ne sais pas » ou « sans objet » en cochant par une croix dans la case correspondante. Ensuite, qualifiez ou quantifiez l'impact du projet au regard de la question posée : dans un premier temps, inscrivez 1, 2 ou 3 selon l'impact attendu puis précisez votre analyse dans la case « commentaires ». Dans certains cas, le résultat de l'analyse peut conduire à améliorer le projet. Ce questionnaire étant générique et s'appliquant à des catégories de porteurs de projet divers (associations, entreprises, collectivités locales, agriculteurs, ...), certaines questions ne sembleront pas toujours adaptées au projet. Mais attention, avant de cocher « ne sais pas » ou « sans objet », vérifiez bien votre analyse, ce questionnaire ayant aussi un objectif pédagogique et de recherche de la qualité. La décision d'appui financier et/ou technique de la Région Auvergne tiendra compte de cet effort.

Nous vous remercions de votre implication en faveur du développement durable de l'Auvergne.

Quelques définitions de termes utilisés dans le questionnaire ci-après

Les **Gaz à effet de serre** sont responsables de la dégradation de la couche d'ozone et du réchauffement planétaire, facteurs contribuant aux changements climatiques. La promotion et l'usage des énergies renouvelables, les économies d'énergie, les transports collectifs... contribuent à la diminution de l'émission des gaz à effet de serre.

Pays, PNR (Parcs Naturels Régionaux), **Agglomération** : l'action publique sur le territoire régional s'organise de plus en plus autour de « territoires de projet », disposant de charte ou stratégie de développement ou d'aménagement. Ces structures ont des compétences ou missions spécifiques.

La notion **d'emploi durable** vise à créer :

- un capital économique pour la région qui prend en compte de façon conjointe et dans la durée, la qualité des conditions de travail, la préservation de l'environnement, et des ressources en général, et la gouvernance. Il concerne tout type d'activité économique, notamment certaines filières de type éco-industrie, agriculture bio,...
- et un capital professionnel pour les personnes. Pour l'individu, l'emploi durable correspond à une activité professionnelle tout au long de la vie qui assure un revenu et garantit autonomie et sécurité. Le développement de l'employabilité de l'individu, de ses compétences (notamment par la formation) et la qualité de son emploi sont des facteurs d'emploi durable